

Teneurs en mercure des sédiments à l'étang de l'Aillon et en Saône



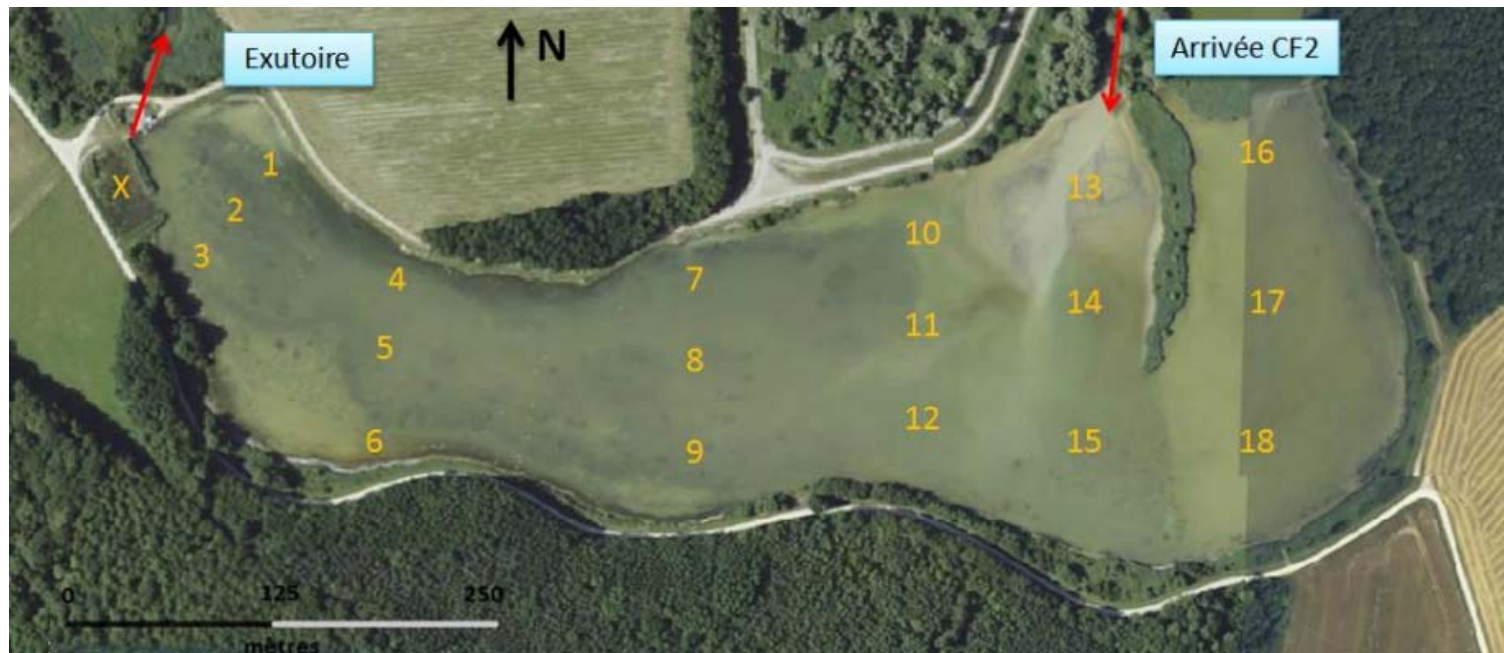
visite de la CAPREN et CPEPESC le 12 janvier 2017

L'étang de l'Aillon

- L'étang de l'Aillon, acquis par la Société SOLVAY (aujourd'hui la propriété d'INOVYN), a été mis en exploitation en 1964. Il sert de décanteur à l'effluent général de la plate-forme.
- La sortie de l'étang de l'Aillon est le point de rejet général de la plateforme de Tavaux au milieu naturel faisant l'objet d'une autosurveillance et de valeurs limites prescrites par AP.

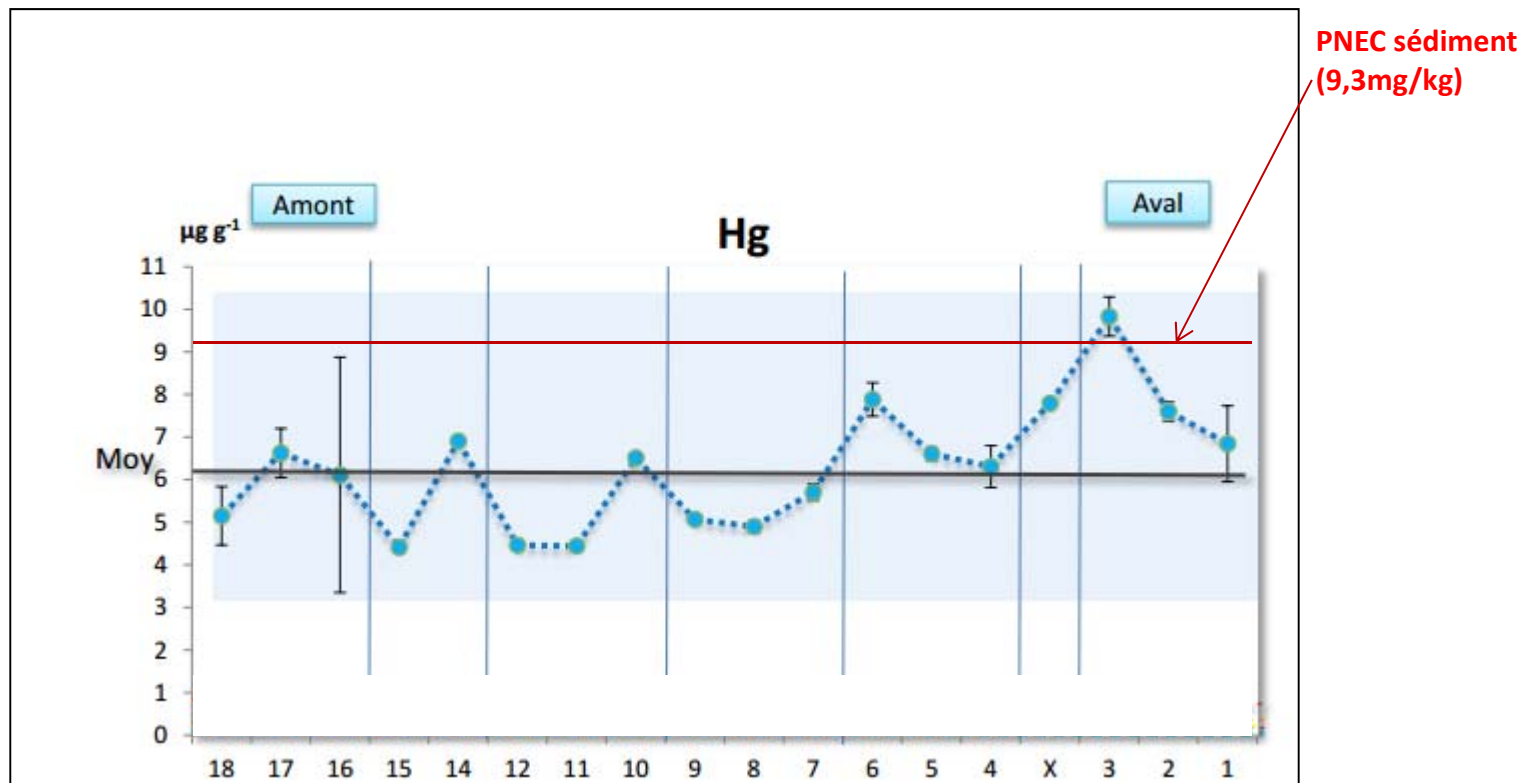
Caractérisation en Hg des sédiments de l'étang de l'Aillon

- Campagne d'analyse: septembre 2012
- Prélèvement: 18 carottes de sédiments. Les 3 premiers centimètres (zone d'interface et d'échange) sont extraits pour analyse. La matière récupérée est centrifugée pour séparer l'eau interstitielle des sédiments.
- Echantillonnage:



Sédiments de l'étang de l'Aillon

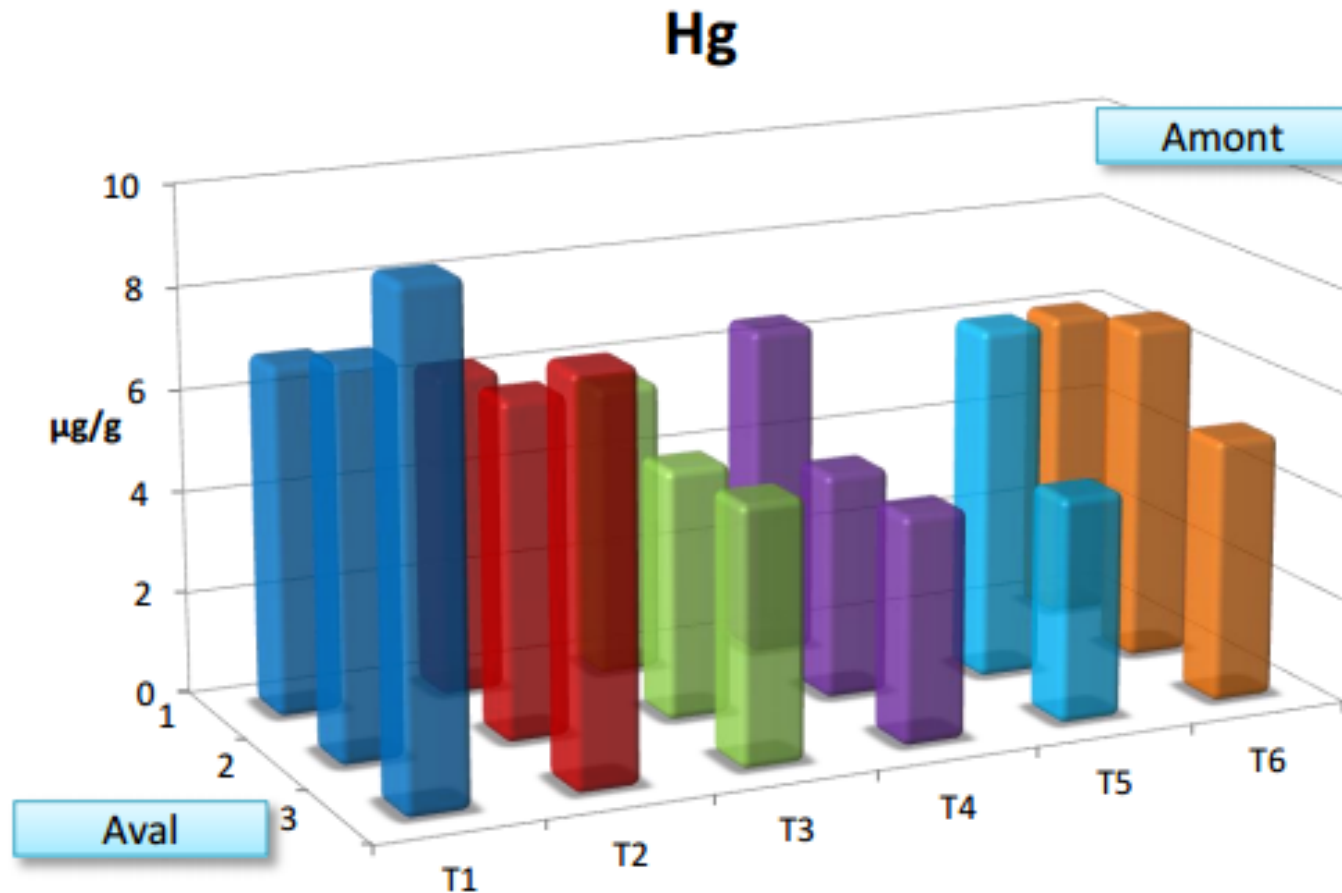
Teneur en Hg dans la phase solide



- La moyenne des concentrations (6,29 µg/g) < PNEC sédiment (concentration sans risque pour l'environnement)
- Une seule valeur (pt n°3) > PNEC

Sédiments de l'étang de l'Aillon

Présentation spatiale de le teneur en Hg dans la phase solide



Le mercure dans les autres compartiments de l'étang de l'Aillon

- Dans l'eau interstitielle des sédiments
 - Toutes les concentrations (18 points) < LD et à la LQ (3,3 µg/l)
 - Le mercure reste sorbé sur les particules et a une biodisponibilité limitée ou nulle pour les organismes aquatiques
- Dans les sols et les sédiments du ru en aval de l'étang
 - Les sols naturels du lit du ru de l'Aillon ne sont pas impactés
 - Les quelques zones d'accumulation de sédiments recensées présentent des concentrations inférieures à 3 µg/g
- Dans les eaux souterraines
 - La faible mobilité du mercure conduit à une absence d'impact dans les eaux souterraines (suivi réglementaire depuis 2002)
 - Il n'y a pas de transfert du mercure vers les eaux souterraines

Caractérisation en Hg des sédiments en Saône

- Campagne d'analyses: 1/an (Auto Surveillance)
- Deux lieux de prélèvement: en amont et en aval du rejet en Saône.
- Carottage du fond aux deux points de prélèvement.

Points de prélèvement	2014	2015	2016
	µg/g MS	µg/g MS	µg/g MS
Amont rejet	0,12	0,08	0,05
Aval rejet	2,12	2,10	1,73

MERCI DE VOTRE ATTENTION

